

Élargissement du chemin Carp (CP000929) Foire aux questions

	Thème	Questions	Réponses
1	Portée du projet	Pourquoi le projet n'inclut-il pas le chemin Carp, entre le chemin Hazeldean et la rue Stittsville Main?	<p>L'élargissement du chemin Carp, entre le chemin Hazeldean et la rue Stittsville Main, a été réévalué dans le cadre du Plan directeur des transports (PDT) de 2025 à l'aide des prévisions de la demande de transport jusqu'en 2046 et des projections démographiques et d'emploi du Plan officiel. D'après cette analyse, l'élargissement du chemin Carp entre le chemin Hazeldean et la rue Stittsville Main n'est pas nécessaire pour répondre à la demande de transport prévue jusqu'en 2046. Cette conclusion sera réexaminée dans le cadre de la prochaine mise à jour du PDT en tenant compte de tout changement dans les projections de croissance, les modèles urbanistiques ou les habitudes de déplacement.</p> <p>En ce qui concerne la circulation des piétons le long du chemin Carp, au sud du chemin Hazeldean, un trottoir est déjà aménagé le long du côté est du chemin Carp, entre le chemin Hazeldean et la rue Stittsville Main.</p>
2	Préoccupations concernant la circulation détournée	Comment va-t-on gérer l'augmentation du volume de circulation dans ma rue pendant les travaux?	Les itinéraires de détour prévus pendant les travaux seront réexaminés avant le début des travaux. La mise en place de mesures temporaires de modération de la circulation sera également étudiée.
3	Préoccupations concernant le carrefour giratoire	<p>Pourquoi y a-t-il un carrefour giratoire à l'intersection du chemin Carp et de l'avenue Echowoods?</p> <p>Les piétons pourront-ils traverser facilement?</p>	La modélisation de la circulation réalisée pour le chemin Carp, qui tenait compte d'un volume de circulation estimé à 2 046 véhicules, a montré qu'un carrefour giratoire était plus efficace qu'une intersection dotée de feux de signalisation. Le carrefour giratoire réduira la densité de circulation nord-sud sur le chemin Carp par rapport aux volumes actuels. Les résultats de la modélisation montrent qu'il y aura suffisamment d'espace pour que les véhicules provenant des rues transversales puissent s'engager dans le carrefour giratoire et que les ralentissements pour les véhicules provenant des rues transversales seront réduits de manière générale. Des passages pour piétons équipés de feux à éclats seront installés aux quatre embranchements du carrefour giratoire. Les piétons et les cyclistes descendus de leur vélo auront ainsi la priorité sur la circulation automobile. Ces mesures sont conformes aux normes provinciales actuelles en matière de conception des carrefours giratoires.

4	Poteaux d'électricité	La Ville peut-elle enfouir les lignes électriques qui se trouvent actuellement sur des poteaux le long du chemin Carp?	À l'heure actuelle, l'enfouissement des lignes électriques n'est pas prévu dans le cadre du projet. Conformément à la politique municipale relative aux routes de cette catégorie, les lignes électriques sont généralement aériennes, sauf si des exigences techniques imposent leur enfouissement. L'équipe responsable du projet travaille en collaboration avec Hydro One et Hydro Ottawa, qui détermineront si l'enfouissement des lignes est justifié sur le chemin Carp.
5	Préoccupations concernant le rythme des aménagements	<p>Veillez ralentir le rythme des aménagements pendant la durée des travaux. Ralentissez le rythme des aménagements à Stittsville.</p> <p>La Ville peut-elle prendre des mesures pour faire en sorte que les aménagements le long du chemin Hazeldean et du chemin Carp soient échelonnés afin de limiter les répercussions sur la circulation et de respecter les mesures de sécurité?</p>	<p>Nous comprenons que le rythme de croissance et les travaux de construction en cours à Stittsville peuvent être une source de préoccupation pour les résidents. En vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, la Ville est tenue d'examiner les demandes d'aménagement soumises par les propriétaires de bien-fonds. La Ville ne peut refuser d'examiner ou de retarder le traitement des demandes. Le personnel du service d'urbanisme examine chaque proposition en fonction de ses mérites propres, conformément à la Déclaration provinciale sur la planification, au Plan officiel de la Ville et aux autres règlements et lignes directrices pertinents de la Ville. La Loi établit également les délais que la Ville doit respecter pour l'examen des demandes.</p> <p>La Ville a mis en place des méthodes pour aider à coordonner le calendrier des aménagements privés avec celui des différents projets municipaux afin d'atténuer les répercussions sur les communautés. Par exemple, les projets de construction prévus par la Ville sont affichés sur le site web de la Ville. Lorsqu'un propriétaire du bien-fonds propose un nouvel aménagement, le personnel municipal l'informe des projets à venir proposés ou en cours à proximité de son site d'aménagement. Il est à noter que les propriétaires du bien-fonds qui proposent d'effectuer des travaux de construction dans l'emprise publique doivent obtenir un permis de la Ville pour le faire.</p>
6	Calendrier des travaux	Puis-je obtenir le calendrier des raccordements aux services publics (Internet, électricité, Enbridge, eau, égouts pluviaux, égouts sanitaires) ou une estimation du délai nécessaire pour que les services publics mentionnés soient raccordés à la limite des propriétés?	Les calendriers des travaux seront communiqués aux résidents concernés à l'approche du début des travaux.

7	Préoccupations concernant les répercussions sur l'autoroute 417	Compte tenu de l'augmentation de la circulation sur le chemin Carp (et donc sur les bretelles de sortie de l'autoroute 417), l'installation de feux de circulation à la bretelle de sortie en direction est est-elle justifiée?	Les bretelles de l'autoroute 417 relèvent de la compétence du ministère des Transports (MTO). Des discussions sont en cours avec le MTO. C'est le ministère qui décidera s'il y a lieu d'installer des feux de circulation.
8	Préoccupations concernant les trottoirs et les pistes cyclables	Est-il nécessaire d'aménager des trottoirs et des pistes cyclables sur le chemin Carp?	Conformément aux politiques municipales approuvées par le Conseil, le couloir est conçu pour soutenir et concilier en toute sécurité tous les modes de transport. La mise en place de trottoirs et de pistes cyclables est conforme au Plan directeur des transports approuvé par la Ville d'Ottawa, qui vise à offrir de nouveaux modes de transport aux usagers actuels et futurs. L'aménagement de trottoirs dans les rues d'Ottawa s'inscrit également dans le cadre du Plan d'action en matière de sécurité routière de la Ville.
9	Préoccupations concernant les véhicules de grande taille	Les véhicules de grande taille pourront-ils faire demi-tour aux intersections?	Les intersections avec le chemin Rothbourne et le chemin Westbrook permettront aux véhicules plus imposants d'effectuer des demi-tours. Le carrefour giratoire est également adapté aux manœuvres de virage des véhicules plus imposants.
10	Enseigne de Timbermere	La grande enseigne lumineuse « Timbermere » située à l'entrée de la promenade Kittiwake et du chemin Carp restera-t-elle en place?	Des modifications devront être apportées à la géométrie de la promenade Kittiwake afin d'intégrer le carrefour giratoire proposé à l'intersection. Les répercussions sur l'emplacement de l'enseigne Timbermere seront examinées dans le cadre des études détaillées.
11	Répercussions sur l'emplacement des boîtes aux lettres	Les boîtes postales communautaires situées le long et à proximité du chemin Carp seront-elles touchées?	Certains ajustements à l'emplacement des boîtes postales sont prévus. Postes Canada prendra une décision à ce sujet à l'étape de l'analyse des études techniques détaillées.
12	Préoccupations concernant l'absence d'une voie de virage à gauche bidirectionnelle sur le chemin Carp	L'absence d'une voie de virage à gauche bidirectionnelle continue sur le chemin Carp réduira-t-elle l'accès aux commerces situés le long de ce chemin?	Le maintien d'une voie de virage à gauche bidirectionnelle continue sur ce tronçon du chemin Carp a été jugé dangereux en raison de l'espace requis pour les nouveaux dispositifs de protection des intersections (réduisant la longueur de la voie utilisable) et de l'accès inégal pour tous les commerces situés le long du chemin Carp. Cette recommandation a été validée par un examen de la sécurité effectué par un tiers indépendant. Pour accéder aux commerces, il faudra faire demi-tour aux intersections ou utiliser le nouveau carrefour giratoire.